

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°2/2022 du 12/01/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas continue de baisser.** L'atteinte des pics de contamination se confirme cette semaine dans la région : 1 080 cas quotidiens – en moyenne lissée sur 7 jours – au Kenya (contre 1 517 cas la semaine précédente) ; 1 767 cas quotidiens en Ethiopie (contre 2 219 la semaine précédente) ; 714 cas quotidiens au Rwanda (contre 1 091 la semaine précédente). En Ouganda et aux Seychelles (qui a connu cette semaine le plus haut taux de contaminations de la région avec plus de 6000 cas pour 1 million d'habitants), le pic de contamination aurait été atteint cette semaine avec respectivement 808 cas quotidiens contre 1548 cas la semaine précédente et 557 cas quotidiens contre 370 cas la semaine précédente. A Madagascar, par contre, le pic de contamination pourrait ne pas être encore atteint.
- **Ouganda – Réouverture des écoles après une fermeture de près de deux ans.** Fermées depuis mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les écoles ont rouvert leurs portes le 10 janvier 2022, pour accueillir les quelques 15 millions d'élèves qui n'avaient pas été scolarisés pendant cette période (la plus longue au monde selon certains observateurs). Le ministre de l'Éducation a déclaré que tous les élèves seraient d'office inscrits dans la classe supérieure à celle qu'ils avaient quittée au moment de la fermeture et que des mesures ciblées seraient mises en place pour permettre un rattrapage des enseignements non reçus. Si elle est acclamée, la réouverture des écoles se heurte cependant à plusieurs défis : i) un risque important d'abandon scolaire (jusqu'à 30 % selon le *National Planning Authority*) lié notamment à la pauvreté, des grossesses et mariages précoces, le travail des enfants ou encore la crainte de certains élèves de ne pas pouvoir rattraper leur retard ; ii) la défection de certains enseignants ayant été contraints de se reconvertir pendant la période de fermeture des classes ou encore iii) le choix de certains propriétaires d'établissements de se tourner vers d'autres activités, faute de moyens pour faire face aux charges.
- **Madagascar – La Banque mondiale approuve un financement additionnel de 41 MUSD pour l'acquisition de vaccins contre le Covid.** La Banque Mondiale (BM) a approuvé fin décembre 2021 un financement additionnel de 41 MUSD visant l'acquisition de vaccins contre le Covid-19 à Madagascar, ainsi que le renforcement de son système de santé. Faisant suite à un premier financement de 100 MUSD approuvé fin juin 2021, il permettra la réception d'un million de doses supplémentaires de vaccins, après l'acquisition par le pays de 3,7 millions de doses dans le cadre de l'initiative Covax. Il vise également à assurer leur distribution sur le territoire, étendre les capacités de stockage au froid, et renforcer les activités de sensibilisation et communication liées à la vaccination.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique de l'Est – L'invasion des criquets pèlerins pourrait toucher à sa fin.** Compte tenu des moyens déployés pour lutter contre l'invasion de criquets pèlerins depuis début 2020, mais également de la sécheresse qui sévit dans la région depuis plusieurs mois, le nombre d'essaims a drastiquement diminué et la situation est sans commune mesure avec la situation un an plus tôt. Seuls quelques essaims immatures sont encore signalés dans le Nord-Est de la Somalie. Depuis le début de l'année 2020, près de 2,3 millions d'hectares ont été traités (dont plus de la moitié en Ethiopie) évitant ainsi la perte de 4,6 MT de récoltes, 908 ML de lait et préservant les moyens de subsistance d'environ 41,5 millions de personnes. L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des outils pour assurer une lutte préventive efficace et prévenir les nouvelles invasions font désormais partie des priorités que la France a commencé à soutenir.
- **Kenya – Croissance de 9,9 % au 3^{ème} trimestre 2021.** La reprise économique s'est poursuivie au 3^{ème} trimestre 2021 au Kenya, grâce notamment à l'assouplissement progressif des mesures sanitaires, avec une croissance du PIB qui s'établit à 9,9 %, contre -2,1 % au 3^{ème} trimestre 2020. Le secteur manufacturier a connu une croissance de 9,5 % en glissement annuel, l'éducation de 64,7 %, les transports de 13,0 %, l'hôtellerie et la restauration de 24,8 % et les services financiers et assurantiels de 6,7 %. Seul le secteur agricole, en raison des sécheresses dans les comtés nord du pays, s'est contracté, de -1,8 % contre une croissance de +4,2 % au 3^{ème} trimestre 2020.
- **Tanzanie – Remaniement ministériel.** La présidente de Tanzanie Samia Suluhu Hassan a annoncé, le 8 janvier 2022, un remaniement ministériel qui a vu des ajustements de portefeuille et la nomination de nouveaux ministres (Culture, Education, Affaires sociales, Administration régionale, Travail et jeunesse, Affaires parlementaires). Le vice-ministre de l'agriculture Hussein Bashe a été nommé ministre. Les ministres des Finances, de la Défense, de l'Énergie, du Tourisme et des Affaires étrangères restent inchangés. Ce remaniement a par ailleurs porté création d'un nouveau ministère chargé de l'Investissement, du Commerce et de l'Industrie, dirigé par Dr Ashatu Kijaji, précédemment Ministre de la Communication et des Technologies de l'information. La création de ce ministère intervient en soutien à la politique du gouvernement pour attirer les investisseurs dans le pays. L'objectif affiché par la présidente est d'accroître les investissements et de renforcer la supervision de ce secteur.
- **Burundi – Agence de développement du Burundi (ADB) : 8 investisseurs étrangers ont été enregistrés en 2021.** L'agence de développement du Burundi (ADB) a fait savoir que 8 investisseurs étrangers ont été certifiés par l'agence en 2021, représentant un investissement total prévisionnel de 50 Mds BIF (soit environ 25 MUSD). En plus d'investisseurs étrangers, l'ADB a aussi immatriculé plus de 4000 sociétés burundaises. De juillet à décembre 2021, 21 certificats d'éligibilité aux avantages du Code des investissements ont été octroyés, correspondant à un capital prévisionnel de plus de 354 Mds BIF (environ 175 MUSD) avec une projection de 916 emplois. Parmi ces 21 projets, 10 sont du secteur de l'industrie de transformation, représentant 60% du capital prévisionnel investi.
- **Soudan – La nomination d'un nouveau Premier Ministre et la création d'un nouveau gouvernement toujours dans l'impasse.** La démission du Premier Ministre, Abdallah Hamdok, le 2 janvier dernier a mis fin à l'accord signé entre lui et le Président du Conseil de la Souveraineté, le 21 novembre 2021. Ce départ complique une situation déjà très incertaine. La nomination d'un nouveau Premier Ministre (PM) par le Conseil de la Souveraineté semble une mission difficile, voire impossible, alors que les manifestations, réclamant le départ du Président de ce Conseil et l'instauration d'un régime purement civil, se poursuivent de manière très régulière, notamment à Khartoum. Par ailleurs, l'émissaire de l'ONU au Soudan, Volker Perthes, a annoncé, le 10 janvier, le lancement de discussions avec toutes les composantes, civiles et militaires, visant à résoudre la crise politique que traverse le Soudan. Si cette annonce semble avoir été accueillie favorablement par la composante militaire, certains éléments de la composante civile y semblent réticents.

- **Soudan – Baisse de l'inflation en novembre 2021.** Malgré une augmentation à la mi-novembre des prix de carburant de 13 %, l'inflation a encore reculé au mois de novembre enregistrant un taux de 339 % en glissement annuel, comparé à 351 % en octobre et 366 % en septembre. Ce recul s'accompagne, toujours, d'une stabilité relative du taux de change due à la faiblesse de la demande suite à la faible activité des ports de Port Soudan et aux ventes régulières de devises par la Banque centrale - sur 50 MUSD proposés par la Banque centrale lors de la seizième vente de devises, mi-décembre, 5,1 MUSD seulement ont trouvé acquéreur. Ni la démission du PM, ni les manifestations actuelles, n'ont, pour l'instant, affecté significativement ce taux de change. A noter, l'augmentation en ce début d'année de 400 % en moyenne du tarif de l'électricité, qui était fortement subventionné.
- **Maurice – Une inflation à 6,8 % en fin d'année 2021.** L'indice des prix à la consommation progresse de 6,8 % en glissement annuel au mois de décembre 2021. Cette augmentation est notamment tirée par la hausse des prix des produits alimentaires (+10 %) et des transports (+7,2 %). Elle s'explique notamment par un taux de change défavorable aux importations et par le dérèglement des flux de marchandises (fret maritime en particulier). Elle est également favorisée par la politique monétaire accommodante de la Banque de Maurice, mise en place pour favoriser la reprise économique. Pour l'ensemble de l'année 2021, l'inflation s'établit, en moyenne, à 4,0 % en 2021 contre 2,5 % en 2020.

Actualités agricoles

- **Monde – La hausse des prix des denrées de base est une préoccupation majeure pour les pays en développement.** L'année 2021 a connu une augmentation record des prix alimentaires mondiaux. L'indice FAO qui suit l'évolution des cours des 5 denrées les plus échangées sur le marché international (céréales, huiles, viande, sucre et produits laitiers) s'est en effet établi à 125,7 points en 2021, soit une hausse de 28 % par rapport à 2020 et le niveau le plus élevé observé depuis 2011. La tendance a été particulièrement marquée pour les huiles végétales, les céréales et le sucre. Le cours des huiles a affiché une progression de 65,8 % par rapport à 2020, s'élevant à un niveau historique. Les céréales ont vu leur prix grimper de 27,2 % en glissement annuel atteignant leur plus haut niveau depuis 2012. L'indice du sucre a atteint en 2020 un pic jamais enregistré depuis 2016. La flambée est problématique pour les populations des pays en développement qui consacrent une grande partie de leur revenu aux denrées de base : la FAO indique en outre que cette tendance pourrait encore se prolonger en 2022. « La hausse des prix des intrants, la pandémie de coronavirus et les incertitudes climatiques laissent peu de place à l'optimisme sur un retour à des conditions de marché stable », prévient Abdolreza Abbassian, économiste en chef à la FAO. D'après la FAO, la hausse des prix des denrées devrait contribuer à une hausse de la facture des importations mondiales alimentaires de 1 750 Mds USD en 2021, un record.
- **Afrique – Soutien à l'Union Africaine pour l'élaboration d'une stratégie pour la sécurité sanitaire des aliments.** Dans le cadre du projet MARKUP financé par l'UE et mis en œuvre par l'UNIDO (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), ce dernier a travaillé avec ses partenaires au Kenya et au sein de la CAE, pour appuyer l'élaboration d'une stratégie en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle africaine. Les experts ont soumis un document de synthèse au dernier atelier sur la politique de sécurité sanitaire des aliments de l'Union Africaine (UA), en proposant une politique unifiée à l'échelle africaine et en se référant à la proposition de laboratoires de référence panafricains dans le domaine. Ces laboratoires de référence permettraient à l'industrie d'avoir un accès facilité à des services d'analyse fiables, ce qui améliorerait le commerce des produits alimentaires. Des instruments financiers ont été identifiés pour soutenir les investissements en matière de sécurité sanitaire des aliments, en particulier pour les PME et les microentreprises, qui les aideraient à entamer des démarches de conformité aux mesures mises en place. Dans ce contexte, il est également essentiel de réaliser une évaluation d'impact du cadre réglementaire liée à une introduction progressive de nouvelles mesures réglementaires. De telles évolutions nécessiteront d'investir davantage dans le recrutement, l'éducation et la formation professionnelle en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle du continent.

- **Rwanda – L'accès aux fonds pour l'alimentation scolaire facilité.** Grâce à l'utilisation du *School Data Management System* (SDMS), les écoles pourront plus facilement accéder aux fonds qui leur sont alloués par le gouvernement pour le programme d'alimentation scolaire. Selon Gaspard Twagirayezu, Ministre d'État chargé de l'enseignement, le nouveau système doit permettre de faciliter le suivi des fonds et la planification des allocations, en travaillant directement avec le ministère des finances. Le soutien du gouvernement consiste en une contribution de 56 Rwf/j (soit environ 5c€/j) pour l'alimentation de chaque élève à l'école. Au total, 27 Mds Rwf (soit environ 23 M€) ont été alloués par le gouvernement rwandais pour l'année fiscale, tandis que les parents doivent contribuer à hauteur de 94 Rwf (soit environ 8c€) par élève et par repas. Récemment, de nombreux retards dans les contributions ont été rencontrés, l'efficacité de ce système devrait permettre de les limiter. Pour mémoire, le Rwanda a porté, tout comme la France, la « *School Meals Coalition* » à l'occasion du *Food Systems Summit* en 2021.
- **Madagascar – L'agriculture biologique poursuit son développement et se dote d'une stratégie nationale de développement.** D'après les chiffres publiés par le Syndicat Malgasy de l'Agriculture Biologique (Symabio), Madagascar compterait près de 70 000 producteurs et 121 000 ha de surfaces certifiées bio, soit la plus grande surface certifiée de l'Océan Indien et l'une des plus importantes en Afrique subsaharienne. Portée par la culture de la vanille et des épices, l'agriculture biologique est en pleine expansion avec une croissance annuelle des volumes exportés de +33 % depuis 2008. Toutefois, du fait de prix trop élevés, la part de marché de Madagascar pour ces produits ne dépasse pas 0,1 %. Afin de faciliter l'émergence de filières locales, le ministère en charge de l'Agriculture a mandaté le CIRAD pour élaborer une Stratégie Nationale de Développement de l'Agriculture Biologique à Madagascar (SNABIO). Prévue sur une durée de 10 ans, la stratégie reposera sur 4 axes : gouvernance, soutien au développement, communication, appui à la recherche. Elle servira de document cadre à la promotion de la filière.
- **Maurice – Le secteur agricole appelé à se réinventer.** Avec les effets du changement climatique, de la pandémie, la difficulté d'importer et la hausse du prix des intrants, le secteur agricole mauricien est appelé à se transformer durablement, fait valoir Jacqueline Sauzier, secrétaire générale de la Chambre d'agriculture de Maurice, dans une communication récente. Selon elle, il serait nécessaire de définir un cadre qui permette aux différents acteurs des chaînes de valeur de se coordonner et de collaborer pour s'assurer que les productions locales contribuent davantage à l'industrie agro-alimentaire locale. En plus d'un soutien du gouvernement, cette adaptation devrait passer par une revalorisation essentielle du métier d'agriculteur, une aide aux jeunes agriculteurs et la promotion des transformations locales. En parallèle, la filière sucre souffrirait d'une forte baisse de rendements. Salil Roy, président de la Planter's Reform Association, appelle à des réformes structurelles pour miser sur la recherche agronomique, répondre au problème de vieillissement du secteur et dynamiser l'industrie.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – De nouveaux accords commerciaux avec la Chine.** Lors de la visite du Ministre des Affaires Étrangères chinois, le 6 janvier dernier, la Chine et le Kenya ont signé 6 accords commerciaux, et ont annoncé la mise en place d'un groupe de travail dédié aux barrières douanières et non-douanières entre les deux pays. Sans que leur contenu exact ait été dévoilé à ce jour, ces accords porteraient notamment sur les produits agricoles, et devraient faciliter les exportations kényanes vers la Chine. Deux de ces accords faciliteraient les exportations d'avocats ainsi que de produits halieutiques kényans vers la Chine. Les secteurs de l'agroalimentaire, du textile, de traitement du cuir, de la chaussure et de la construction seraient également concernés. Pour rappel, la Chine était en 2020 le 1^{er} fournisseur du Kenya et son 11^{ème} client, le Kenya exportant principalement vers la Chine des minerais (67,7 % des exportations kényanes vers la Chine), des gommes et extraits végétaux (6,3 %), des cuirs (5,1 %) et des fibres végétales (4,6 %). La Chine bénéficie d'un excédent commercial structurel avec le Kenya, qui s'est établi en moyenne à 2,7 Mds USD/an sur la décennie, et atteint 3,2 Mds USD en 2020, après un pic à 4,1 Mds USD en 2017.

- **Kenya – Polémique autour de l'origine des frites commercialisées par le groupe KFC.** Le groupe KFC, qui dispose de 35 établissements en Afrique de l'Est, est confronté à une pénurie de frites au Kenya due aux perturbations du transport maritime mondial causées par la pandémie de coronavirus. Cette annonce a déclenché une vive polémique au Kenya, les Kényans découvrant que le groupe importait ses frites et ne s'approvisionnait pas auprès des producteurs locaux. Le groupe s'est justifié en rappelant que les fournisseurs de KFC devaient passer par un processus de certification international garantissant la qualité de leurs produits qu'il n'est pas possible de contourner, même en cas de pénurie. Il a toutefois annoncé un projet d'approvisionnement en pommes de terre auprès des agriculteurs kenyans.
- **Ethiopie – 526 MUSD de café et thé exportés sur les 5 premiers mois de 2021/22.** Selon l'Autorité éthiopienne du Café et du Thé, l'Éthiopie a exporté 525,6 MUSD de café et de thé sur les 5 premiers mois de l'année budgétaire 2021/22, soit une hausse de 87 % par rapport à l'an dernier (281,1 MUSD). Le café représente 98 % de ces recettes (274,3 MUSD) et a enregistré une hausse de 88 %. Ces résultats s'expliqueraient par l'appréciation des cours mondiaux du café et les réformes entreprises par le gouvernement depuis février 2019 visant à favoriser une meilleure intégration verticale (agriculteurs et fournisseurs peuvent devenir des exportateurs) et à instaurer un prix de vente plancher hebdomadaire. Les principales destinations d'exportation du café éthiopien au cours des 5 derniers mois ont été l'Allemagne (109,8 MUSD), l'Arabie saoudite (66,3 MUSD) et la Belgique (55,0 MUSD). L'Éthiopie est le 5^{ème} producteur de café dans le monde, mais le 7^{ème} exportateur, et le café a représenté 25 % du total des exportations du pays (3,6 Mds USD) sur l'année 2020/21.
- **Ethiopie – Inauguration d'une nouvelle usine de transformation d'huile d'avocat.** La deuxième usine de transformation d'huile d'avocat en Éthiopie, *WBM Avocado Oil*, a été inaugurée dans le parc agro-industriel de Yirgalem. Construite pour un coût de 104 M ETB (environ 2 M USD), l'usine permettrait d'engager jusqu'à 40 000 agriculteurs dans la production d'avocats. Cette nouvelle usine s'inscrit dans la stratégie du gouvernement de substitution aux importations. En effet, alors que les oléagineux représentent le 3^{ème} poste d'exportations de l'Éthiopie (345 MUSD – 11,5 % des exportations en 2019/20), 95 % de la demande en huile alimentaire (74 M L/mois) reste couverte par les importations. En raison de l'insuffisance des capacités de transformation locale (2,3 M L/mois ; seulement 3,1 % de la demande), le gouvernement se voit obligé d'importer de l'huile de palme (40 M L / mois ; soit 54 %), les importateurs privés, quant à eux, couvrent 11 % de la demande (5,4 M L ; 7,3 %). Malgré une feuille de route « Exit Strategy » mise en place en 2018 pour réduire la dépendance du pays aux importations alimentaires, la majorité des agro-industriels fonctionnent en sous-capacité en raison de pénuries de devises et d'intrants agricoles. Pour tenter de réduire ces contraintes, la Banque centrale a inclus en décembre 2021 l'importation d'intrants alimentaires dans la première priorité pour l'allocation des devises par les banques.
- **Tanzanie – L'excédent commercial de la Tanzanie dans la CAE s'élève à 484 MUSD, tous produits confondus.** Selon le rapport annuel 2020/2021 de la Banque de Tanzanie publié le 31 décembre 2021, la Tanzanie a exporté des marchandises d'une valeur de 811,2 MUSD vers la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en 2020, contre 678,5 MUSD l'année précédente, tandis que les importations en provenance du bloc ont légèrement diminué, passant de 334,7 MUSD à 326,7 MUSD. Le Kenya est resté le principal partenaire commercial de la Tanzanie au sein de la CAE, représentant 28,4 % des exportations et 76,4 % des importations intra-CAE en 2020. Les exportations du pays vers le Kenya étaient évaluées à 230 MUSD au total contre 249,6 MUSD d'importations. Les exportations vers le Rwanda ont atteint la barre des 207,7 MUSD en 2020, en hausse de plus de 15 MUSD par rapport à 2019, tandis que les exportations vers l'Ouganda et le Burundi ont également enregistré des chiffres en nette amélioration de 190,9 MUSD et 179,1 MUSD en 2020 contre 124,4 MUSD et 88,4 MUSD en 2019, respectivement.

- **Rwanda – Nouvelles directives pour les producteurs et distributeurs de boissons alcoolisées.** La Rwanda Food and Drug Authority (FDA) a introduit de nouvelles directives pour les opérateurs dans la production, le transport et le commerce de boissons alcoolisées. Parmi les nouvelles mesures, le conditionnement de boissons alcoolisées dans des récipients en plastique n'est plus autorisé, quel que soit le type d'alcool. L'emballage des boissons doit désormais indiquer clairement la nature du produit, le nom du producteur ainsi que le détail des ingrédients. Par ailleurs, les producteurs ne sont plus autorisés à emballer l'alcool dans des emballages d'autres producteurs, qu'il s'agisse de bouteilles ou de caisses. Enfin, les négociants et les distributeurs sont également tenus de n'acheter leur stock qu'auprès d'opérateurs agréés et de présenter une preuve d'achat.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*